



L'[arrêté du 2 Janvier 2015](#) relatif aux droits d'inscription instaure des droits d'inscription différenciés (tableau 2 en annexe) pour les étudiants extra-communautaires qui arrivent en France à la rentrée 2019 et chaque année ensuite. Ces étudiants y sont assujettis par défaut. En effet, lorsque l'étudiant satisfait l'une des conditions ils n'y sont pas assujettis. Pour appliquer ces exceptions, l'établissement doit vérifier la situation des étudiants de nationalité étrangère au moment de leur inscription.

Le tableau ci-dessous liste les différentes conditions de non-assujettissement aux droits différenciés pour lesquelles les justificatifs requis sont décrits.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE AU SGAE avant le 31/12/2021.



### Plan Bienvenue en France

■ **Tous les étudiants étrangers** : joindre la(les) pièce(s) justificative(s) correspondant à votre situation (cf. pièces Plan Bienvenue en France, tableau ci-dessous).

Si votre situation ne correspond à aucune de celles listées dans le tableau ci-dessous, vous n'avez aucun justificatif à fournir : vous êtes assujetti aux droits d'inscription différenciés.

Article Applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 20	Vous étiez inscrit à CentraleSupélec en 2018-2019 :	Aucun justificatif à fournir	
Art. 3 Al.1°	<p>Vous possédez la nationalité de l'un des Etats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etats de l'union européenne (U.E.)</b> : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.</li> </ul>	Pièce d'identité (carte d'identité, passeport)	
Art. 3 Al. 1°	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etats de l'espace économique européen (E.E.E.)</b> : Islande, Liechtenstein, Norvège.</li> </ul>		
Art. 3 Al. 1°	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Confédération Suisse</b></li> </ul>		
Art. 3 Al. 3°	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Monaco</b></li> </ul>		
Art. 3 Al. 6°	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Andorre</b></li> </ul>		

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
<p>Art. 3 Al. 6°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Québécois</b></li> </ul>	<p>Passeport canadien valide</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <p>carte d'assurance maladie québécoise valide (ancien ou nouveau modèle)</p>	
<p>Art. 3 Al. 2°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse</b></li> </ul>	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Carte de séjour –directive 2004/38/CE »</p>	
<p>Art. 3 Al. 3°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Résident de longue durée titulaire d'une carte de résident</b></li> </ul>	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Certificat de résidence algérien »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Carte de résident »</p>	
<p>Art. 3 Al. 3°</p>	<p>Vous êtes étudiant mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Descendant direct d'un résident de longue durée</b></li> <li><u>Ou</u></li> <li>▪ <b>A charge d'un résident de longue durée</b></li> </ul>	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Certificat de résidence algérien »</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <p><u>Pour descendant direct</u> : Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p> <p><u>Pour mineur à charge</u> : preuve de rattachement</p>	
<p>Art. 3 Al. 4°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Fiscalement domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2020)</b></li> <li><u>Ou</u></li> <li>▪ <b>Une personne rattachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription (au 01/01/2020)</b></li> </ul>	<p><u>Si fiscalement domicilié</u> : Les trois avis d'imposition de l'étudiant de 2019, 2020 et 2021 portant sur les revenus des années 2018, 2019 et 2020 (<b>adressés par l'administration fiscale durant l'été ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration) + titre de séjour valide</b>)</p> <p><u>Si rattaché à un foyer fiscal français</u> : Les trois avis d'imposition du foyer fiscal domicilié en France auquel la personne est rattachée pour 2019, 2020 et 2021 portant sur les revenus des années 2018, 2019 et 2020 (<b>adressés par l'administration fiscale durant l'été ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration)</b>)</p> <p><u>Et</u> copie d'une déclaration des revenus sur laquelle <b>l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée</b>, en particulier si la déclaration a été faite par internet (la déclaration effectuée par internet est disponible dans le compte fiscal particulier et peut donc être réimprimée) + <b>titre de séjour valide</b></p>	

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : ▪ <b>Bénéficiaires du statut de <u>réfugié</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : ▪ <b>Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de <u>réfugié</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »  <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : ▪ <b>Bénéficiaire de la <u>protection subsidiaire</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : ▪ <b>Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la <u>protection subsidiaire</u></b>	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »  <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	